



La rédaction du certificat de travail

La rédaction d'un certificat de travail n'est pas toujours aisée pour les employeurs. Alors que la loi fixe des règles sur le contenu de ce document, la jurisprudence précise quant à elle certains principes à respecter lors de son élaboration. Comment rédiger un certificat de travail bienveillant si le travailleur n'a pas donné satisfaction ? Faut-il mentionner le motif du licenciement ou de longues périodes d'absence dans le certificat de travail ? Qui doit signer ce document et dans quelle langue doit-il être rédigé ? L'atelier proposé permettra de connaître ces exigences légales et jurisprudentielles afin que les participants soient en mesure d'élaborer des certificats de travail répondant à ces impératifs. Il est conçu comme une boîte à outil pour la rédaction des certificats de travail.

Objectifs

A l'issue de cet atelier, le participant sera capable de rédiger un certificat de travail en tenant compte :

- Des exigences légales ;
- Des principes généraux applicables ;
- Des aptitudes professionnelles du collaborateur ;
- De la qualité de la conduite et du travail du collaborateur.

Public cible

Cet atelier est destiné aux chefs de PME, à leurs proches collaborateurs et aux responsables ou collaborateurs des services des ressources humaines qui sont amenés à rédiger des certificats de travail. Cet atelier se veut interactif et participatif, de sorte que le nombre de participants est limité à 10 personnes.

Contenu

Cet atelier d'une demi-journée abordera notamment les thèmes suivants :

- Les différents types de certificats de travail ;
- La forme du certificat de travail ;
- Le contenu du certificat de travail ;
- La responsabilité de l'employeur lors de la rédaction d'un certificat de travail.

Méthodologie

- Apports théoriques sur les exigences légales
- Exercices pratiques individuels et en groupes
- Echange d'expériences
- Elaboration d'une marche à suivre

Date et Horaire

Mardi 17 mars 2020 de 08h30 à 12h00

Lieu

Salle de formation de la FER Neuchâtel, Avenue du Premier Mars 16, 2000 Neuchâtel (1^{er} étage).

Accès :

- En voiture : parking des Jeunes-Rives (CHF 1.00/heure) ou zone bleue, à ~ 5 minutes à pied.
- En train : Fun'Ambule (ligne 110, CHF 2.30), arrêt « Université », à moins d'une minute à pied.

Prix

Membres FER Neuchâtel	CHF 150.00
Membres HR Neuchâtel	CHF 200.00
Non-membres	CHF 250.00

Les prix mentionnés comprennent la documentation, le café et les croissants

Intervenante

Roxane Zappella, juriste, directrice de la FER Neuchâtel, titulaire du brevet fédéral de spécialiste en assurances sociales et du brevet fédéral de formatrice d'adultes, ancienne vice-présidente du Tribunal de Prud'hommes de Lausanne.

Inscription en ligne sur www.fer-ne.ch

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter notre secrétariat à info@fer-ne.ch ou au 032 727 37 16